



Modalités de mise en place dun échéancier

Par **Aya1969**, le **14/06/2019** à **14:00**

Bonjour suite a un mail envoyé à l'huissier pour demander un écrit pour justifier la mise en place de l'échéancier et ma décision de régler mensuellement la proposition qu'il m'a faite. Celui-ci me répond de passer à l'étude, récupérer le procès verbal de sursis. A quoi cela correspond t il . Merci

Par **youris**, le **14/06/2019** à **14:08**

bonjour,

j'avoue que c'est la première fois que je lis l'expression de procès verbal de sursis.

ne s'agit-il pas d'un procès verbal de saisie.

un créancier et son huissier ne sont jamais obligés d'accepter un échéancier pour le remboursement d' une dette.

salutations

Par **P.M.**, le **14/06/2019** à **18:51**

Bonjour,

Vous ouvrez un nouveau sujet à chaque fois au lieu de poursuivre le précédent pour pouvoir suivre le fil...

Cela correspond sans doute à ce que vous lui demandez, je le comprends comme un procès-verbal de sursis à exécution...